

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (arrivée à 20h10), Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT (arrivée à 20h50), Nicolas TILLMANN, Anne MIZONY.

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Michel ENGELMANN

Magalie CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Jean-Louis PERON donne procuration à Anne MIZONY

Céline ELIE est absente excusée

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 22 novembre 2016**
- **Cantine : convention avec la Mairie de Bourg-Argental**
- **Demande de subvention : Voirie 2017**
- **Demande de subvention à la région : Aménagement carrefour rue Neuve - rue Peyronnet**
- **Demande de subvention dans le cadre des amendes de police : Aménagement carrefour rue Neuve -rue Peyronnet**
- **Demande de subvention à l'agence de l'eau : Plan de désherbage**
- **Divers**

Ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- **Réfection du mur : Usine Ste Marthe**
- **Location salle ancienne cantine**
- **Voirie 2016, choix de l'entreprise**

**I- Cantine : convention avec la Mairie de Bourg-Argental**

Dans le but de permettre une tarification identique entre les collectivités, et pour répondre aux besoins de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, la Commune de Bourg-Argental a accepté de maintenir la mise à disposition d'un agent au Collège du Pilat sur une base de 4 heures par jour pendant le temps scolaire, soit 16 heures hebdomadaire ; la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette acceptant que la Commune de Bourg-Argental lui refacture une partie de cette mise à disposition.

Pour l'année scolaire 2016/2017, il est convenu entre les parties que la quote-part correspondante s'élève à un montant de 0,28 € par repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

**II- Demande de subvention : Voirie 2017**

Le département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour la réalisation de travaux de voirie.

La commission voirie propose :

- Réfection de la montée St-Ennemond : 43 186,00 € HT
- Réfection du chemin de Coron : 26 072,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à faire cette demande de subvention pour un montant global de 69 258,00 € HT

### **III- Demande de subvention à la Région : Aménagement du carrefour rue Neuve - rue Peyronnet**

La région a mis en place un plan en faveur de l'investissement dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Dans ce cadre, le conseil municipal, à l'unanimité demande une subvention pour l'aménagement du carrefour rue Neuve – rue Peyronnet d'un montant total de 228 090,00 € HT.

### **IV- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police : Aménagement du carrefour rue Neuve - rue Peyronnet**

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, formule une demande pour l'aménagement du carrefour rue Neuve – rue Peyronnet. Le coût total est de 228 090,00 € HT

### **V- Demande de subvention à l'agence de l'eau : Plan de désherbage**

L'agence de l'eau apporte une aide financière pour la réalisation de projet dans le domaine de la réduction ou de la suppression de l'usage des pesticides en zones non agricoles.

Pour ce faire, la commune souhaite faire l'acquisition d'un désherbeur mécanique et thermique pour un montant de 29 650,00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à faire cette demande de subvention.

### **VI- Travaux de réfection du mur usine Ste Marthe**

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 45 % par le département dans le cadre des subventions voiries 2016.

La commission d'appel d'offres s'étant réunie ce mardi 13 décembre, a décidé de choisir l'entreprise Roux-Sauzéat pour réaliser les travaux de réfection du mur pour un coût total de 28 553,10 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient cette entreprise.

### **VII – Location de l'ancienne cantine**

Vu le nombre de demande pour la location de l'ancienne cantine pour l'organisation de fête familiale, Monsieur le Maire propose de louer cette salle pour un montant de 110,00 € par week-end.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **VIII – Voirie 2016 : choix de l'entreprise**

La commission d'appel d'offres s'étant réunie ce mardi 13 décembre, a décidé de choisir l'entreprise EUROVIA, pour réaliser les travaux de réfection de la voie communale VC n°5

entreprise	Prix HT	Prix TTC	PRIX	technique	délai	total	classement
			60%	30%	10%		
EIFFAGE TP	67051,00	80 461,20	52,2	30	8,7	90,9	2
DEGRUEL	83991,00	100 789,20	42	30	7	79	5
BUFFIN	79625,00	95 550,00	43,8	30	7,3	81,1	4
EUROVIA	58818,10	70 581,72	60	30	10	100	1
COLAS	74266,50	89 119,80	47,4	30	7,9	85,3	3

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce marché d'un montant de 70 581,72 €

### **VI- Divers**

- POS : Enquête publique concernant l'extension de la zone carrière: l'avis du commissaire est consultable en mairie pendant les horaires d'ouverture du secrétariat, sur le site internet de la commune.  
L'avis est aussi affiché dans les locaux de la mairie.
- Adressage (courrier et Très Haut Débit) : analyse des offres du marché à bon de commande, la société SIGNATURE sera vraisemblablement retenue, chaque commune doit maintenant vérifier les quantités et choisir le modèle des plaques de rues.
- Bulletin municipal : en cours de réalisation, la conception de la page de couverture est confiée à Gilles BUSCA, faire un article sur la divagation des chiens, prochaine réunion le 19 décembre 2016
- Atelier du futur : réunion de conclusion le 16 février 2016
- Sapeurs-pompiers : la commission en charge des subventions aux associations traitera ce sujet.
- Salle des fêtes :
  - 154 chaises, 26 chaises pliantes, prévoir achat de chaises + un chariot de transport pour les chaises et un pour les tables.
  - prévoir la réparation du robinet du bar et du lavabo salle 2<sup>ème</sup> étage
- TAP : bilan positif
- Ecole : le rectorat n'a pas encore confirmé le nombre de classes pour la rentrée 2017-2018
- Les colis des aînés seront distribués la semaine prochaine
- Commission aménagement-fleurissement : le 25 janvier 2017
  - Diagnostic des arbres dans le parc de l'école, plan d'élagage
  - Changement barrière parc des enfants
  - Parc de l'école : Nettoyage du mur sous la rue de la Modure, prévoir une réfection de ce mur
- Programmation des travaux d'investissement:
  - Démolitions des bâtiments et aménagement des parkings en 2017
  - Cheminement piéton en 2018
  - Réfection local Roche en 2018
  - réfection Bar de la salle des fêtes et Eglise en 2019
 L'exécution de ses travaux dépend des subventions que la commune pourra obtenir du Département et de la Région
- Le prochain conseil municipal se tiendra à la mairie le 17 janvier 2017 à 20 heures.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30 .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 17 décembre 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire  
Jean-Louis BARIOT